

# DÉBAT



N° 1232 - Juillet-août 2001 - 69

## INÉGALITÉS *ET* DIFFÉRENCES ? DEUX DÉFIS SOCIOLOGIQUES POUR LE “MODÈLE RÉPUBLICAIN D’INTÉGRATION”

par **James Cohen**, département de science politique, université de Paris-VIII (Saint-Denis)

*Un essai critique autour de deux ouvrages sociologiques récents - La différence, de Michel Wieviorka, et L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve, de Véronique de Rudder, Christian Poiret, et François Vourc'h - qui mettent chacun en évidence les difficultés du modèle républicain français face à la diversité ethnique et ethnoculturelle. Le premier blâme la rigidité d'un certain pôle républicain peu enclin à s'ouvrir aux processus de recomposition identitaire. Le second insiste sur la gravité du problème des discriminations et propose des repères pratiques aux politiques. L'auteur analyse les divergences et les convergences de ces deux approches, et souligne l'absence de modèles théoriques propres à renouveler efficacement la pensée républicaine.*

En marge des polémiques qui agitent les médias et la vie politique, de nombreux chercheurs en sciences sociales, de plusieurs nationalités, ont entrepris d'examiner le “modèle républicain d'intégration”. Ce modèle, étroitement associé à la France, attire bon nombre de chercheurs, quoiqu'ils en pensent par ailleurs, par sa singularité dans la défense d'une conception unitaire et “universaliste” de l'espace public. J'examinerai ici deux courants de la sociologie française qui contribuent actuellement, avec plus d'impact que d'autres, à une redéfinition des termes du débat sur la citoyenneté et sur son rapport à la diversité. Tous deux mettent ouvertement en cause certains aspects du credo républicain qui est censé fournir les termes de référence pour les acteurs de l'État amenés à gérer les rapports entre la citoyenneté et la diversité des origines.

“Modèle” républicain ? Il faudra bien s'entendre sur le contenu et le statut de cette

notion. Je soutiens que, bien que le modèle républicain relève davantage d'une nébuleuse d'idées et de courants que d'une doctrine unique, il comporte néanmoins un “noyau dur” de cohérence et exerce ainsi une influence importante – ce qui ne veut pas dire totale – dans la formulation des politiques publiques (nous y reviendrons). L'examen des deux courants tendra à montrer que le modèle est aujourd'hui confronté à d'importants défis pratiques et théoriques et qu'il lui est difficile d'éviter un débat ouvert, non seulement sur sa traduction en politiques concrètes, mais aussi sur certains de ses principes centraux.

Le premier courant traité est celui incarné par Michel Wieviorka, auteur de *La différence* (éd. Balland, 2000) et de plusieurs ouvrages publiés depuis les années quatre-vingt, sur le racisme, la violence, l'ethnicité et les formes de la citoyenneté. Cet auteur représente un courant sociolo-

DÉBAT

gique plus large, basé à l'École des hautes études en sciences sociales, à Paris, mais jouissant d'une influence et d'un prestige bien au-delà du boulevard Raspail. Le deuxième courant est constitué par une équipe de sociologues – Véronique de Rudder, Christian Poiret et François Voure'h – spécialisée depuis plusieurs années dans

l'étude des formes du racisme et de la discrimination dans la société française. Une importante synthèse de leurs travaux se trouve dans *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve* (éd. Puf, 2000).

## ANALYSE SOCIOLOGIQUE ET ENGAGEMENT POLITIQUE

Les deux courants, tout en se rejoignant sur certains points fondamentaux, n'analysent pas de la même façon le "modèle républicain d'intégration". Si Michel Wieviorka s'intéresse aux questions théoriques et pratiques posées par la reconnaissance – ou non reconnaissance – des différences ethniques et ethnoculturelles, V. de Rudder et ses coauteurs privilégient les problèmes posés, en théorie et en pratique, par les discriminations "ethnistes, racistes et xénophobes".

On le sait, le choix des objets d'analyse n'est jamais innocent en sciences sociales : il dénote d'emblée une forme d'engagement politique. En sociologues lucides, Michel Wieviorka et Véronique de Rudder assument pleinement leurs engagements. Tandis que Wieviorka se soucie surtout, dans *La différence*, des droits de "recon-

*Michel Wieviorka suggère  
que toute politique  
de citoyenneté qui se veut  
démocratique devrait être  
en mesure de s'ouvrir  
aux processus dynamiques  
de composition,  
de décomposition et  
de recomposition identitaires.*

naissance" culturelle ou ethnique des "communautés d'origine", de Rudder, Poiret et Voure'h placent au centre de leurs préoccupations l'égalité au sens socio-économique du terme, ce qui implique le droit à une intégration non conditionnée par le racisme, l'ethnisme ou la xénophobie.

Cependant, les choix effectués par les chercheurs ne sont pas exclusivement et immédiatement d'ordre politique : les sciences sociales ont, après tout, leurs critères (très pluriels) de rigueur théorique et de bonne méthode. Incontestablement, ces deux courants pratiquent des "styles" très différents de sociologie. Dans *La différence*, Wieviorka intervient dans une large discussion internationale et interdisciplinaire sur les paradigmes théoriques et politiques des relations entre les identités particulières et l'appartenance citoyenne. C'est sans doute pour cela qu'il peut se contenter, dans cet ouvrage, de "frôler" le modèle républicain français, en y faisant allusion parmi bien d'autres cas examinés tour à tour.

En revanche, Véronique de Rudder et ses collègues sont plus proches du terrain social et politique accidenté où se déploie tous les jours le modèle républicain. Ils cherchent avant tout à montrer dans quelles circonstances exactes les discriminations se produisent. Mais, loin de se contenter de descriptions empiriques, ils incorporent leurs observations de terrain dans une grille théorique conçue pour interroger plus généralement les pratiques ethnistes et racistes (ils tiennent à la distinction entre des deux termes). Le "modèle républicain" est saisi sous

En revanche, Véronique de Rudder et ses collègues sont plus proches du terrain social et politique accidenté où se déploie tous les jours le modèle républicain. Ils cherchent avant tout à montrer dans quelles circonstances exactes les discriminations se produisent. Mais, loin de se contenter de descriptions empiriques, ils incorporent leurs observations de terrain dans une grille théorique conçue pour interroger plus généralement les pratiques ethnistes et racistes (ils tiennent à la distinction entre des deux termes). Le "modèle républicain" est saisi sous

l'angle de ses politiques publiques concrètes, de leur mise en œuvre, de leurs discours de légitimation et, nous le verrons, de leurs éventuelles incohérences.

## UN SOCIOLOGUE FACE AUX "DIFFÉRENCES"

Michel Wieviorka tient d'emblée, dans *La différence*, à établir des limites claires entre trois ordres distincts de la connaissance : la sociologie, la philosophie politique et l'analyse politique, éventuellement sous la forme de l'expertise politique. L'auteur sait bien comment la confusion entre ces genres peut mener à des mélanges idéologiques détonants, pétris de jugements politiques à l'emporte-pièce. Sans se priver de la prérogative de tout esprit libre de faire des choix philosophiques et politiques, l'auteur se place résolument sur le terrain de la sociologie, car c'est ainsi qu'il entend se donner les moyens de révéler dans leur complexité les pratiques identitaires multiples, qu'elles soient d'ordre ethnique, religieux ou culturel. Ces pratiques ont connu, soutient l'auteur, une forte "poussée" depuis les années soixante.

En substance, l'argument de Michel Wieviorka est double. Premièrement, la reconnaissance par l'État des différences ethniques et culturelles peut, dans des conditions déterminées, représenter un "plus" pour la démocratie. Deuxièmement, il convient de repousser deux orientations extrêmes : d'une part les réponses "républicanistes", qui insistent de façon rigide et idéologique sur le maintien du caractère unitaire de la sphère publique, et d'autre part, les variantes du multiculturalisme fondées sur des conceptions identitaires rigides, particularistes et (réellement ou potentiellement) agressives. Il y aurait donc un moyen terme à définir ou à forger, qui offre une reconnaissance à l'expression des identités sans abandonner le terrain commun de la citoyenneté.

Avons-nous affaire, chez Michel Wieviorka, à un "multiculturalisme modéré" ? L'auteur ne tient pas particulièrement à adopter l'étiquette multiculturaliste pour lui-même, sachant à quel point le terme est galvaudé et, surtout, combien il est livré à une impressionnante cacophonie polysémique dans le débat public. Il préfère, pour la clarté de l'analyse, le réserver, de manière non normative, à des États déterminés (le Canada, la Suède, l'Australie, etc.) qui adoptent des politiques concrètes de "*respect des particularismes*", le plus souvent dans le but de combattre des inégalités perçues comme le fruit à la fois d'"*injustices sociales*" et de "*disqualifications culturelles*" (p. 83). Dans un chapitre consacré à ces expériences, il note que les responsables de ces politiques sont obligés de chercher en permanence un difficile équilibre entre "*la reproduction d'une culture et les valeurs universelles du droit et de la raison*" (p. 72). L'auteur soutient que les identités collectives, en se politisant ou en s'ethnicisant, ou les deux à la fois, peuvent rester attachées à une conception relativement unitaire de la citoyenneté. Ce n'est pas toujours le cas, mais, nous suggère-t-il, le dialogue avec les porteurs d'étendards ethniques ou culturels est un défi à relever pour la démocratie.

## LE CARACTÈRE ÉPHÉMÈRE DES DISCOURS IDENTITAIRES

Mais on passerait à côté de l'essentiel, chez Michel Wieviorka, en prétendant circonscrire sa pensée au domaine des modèles de citoyenneté. Entre la "communauté des citoyens" et les expressions d'identités particulières ethnoculturelles, il privilégie dans ses analyses le deuxième pôle, d'où le titre de l'ouvrage. Il ne cherche pas à faire une apologie acritique des identités, et on aurait tort de le lui reprocher. Son ambition est plutôt de soumettre à l'examen sociologique des affirmations identitaires col-



lectives de toutes sortes et de tous les degrés d'intensité, afin de voir comment les "différences" se font et se défont. Les formes de gestion politique des différences sont certes indispensables à connaître de ce point de vue, mais l'auteur est avant tout fasciné par les processus subjectifs de construction identitaire, dans leur dimension collective mais aussi individuelle. En particulier, il démontre avec brio le caractère labile, "plastique", "construit" des identités. Non seulement elles évoluent, mais elles se mélangent de différentes façons, d'où l'importance d'introduire des distinctions précises entre des notions telles que "hybridation", "métissage" et "cosmopolitisme" (pp. 75-76). Il s'appuie, pour développer ces réflexions, sur des auteurs importants, souvent anglophones, tels que Stuart Hall, Paul Gilroy, Arjun Appadurai, Homi Bhabha, etc.<sup>(1)</sup>, qui restent méconnus en France pour des raisons liées à la fois à des réticences d'ordre "républicain" et à un certain protectionnisme régnant dans les cercles intellectuels.

À travers ces références et bien d'autres, Wieviorka souligne donc tout ce qu'il peut y avoir d'éphémère ou de malléable dans les discours identitaires. Loin d'obéir à des lois d'airain, ils peuvent, selon les circonstances de leur accueil, se cristalliser en pratiques exclusivistes, mais également se remettre en cause, se "décomposer", se recombiner. Les identités particulières, ainsi révélées dans leur dimension "construite" et sujette à changement, deviennent un matériau que les responsables politiques, selon l'auteur, pourraient et devraient apprendre à manier avec plus de souplesse. Sans plaider explicite-

ment pour tel ou tel modèle, il suggère que toute politique de citoyenneté qui se veut démocratique devrait être en mesure de s'ouvrir aux processus dynamiques de composition, de décomposition et de recomposition identitaires, plutôt que d'ignorer les discours de la différence ou – ce qui peut être tout aussi néfaste – les figer.

## RIGIDITÉS "RÉPUBLICANISTES" ET SOUPLÉSSES RÉPUBLICAINES

Il reste toutefois quelque chose d'imprécis dans la manière dont Michel Wieviorka règle, dans *La différence*, la question du "modèle républicain". Le malaise vient du fait que le discours républicain est saisi davantage comme une construction idéologique que comme un système de principes qui conditionne l'action sur le terrain. La position républicaine est présentée par Wieviorka sous la forme d'une "position-type" passablement schématique et caricaturale, qui se réclame par définition d'un "universalisme abstrait", prône "l'assimilation" avec plus ou moins de violence, et apparaît politiquement sous la forme "*du nationalisme, du souverainisme ou du républicanisme*" (pp. 95-96). Le pôle républicain, ainsi défini, est rigide, "ringard" et enclin à l'excès. Mais l'auteur ne nous dit jamais de quelles conceptions politiques précises sa construction s'inspire.

Qui sont donc les "républicanistes" de Michel Wieviorka ? On peut deviner sans trop d'efforts quelques-uns des noms d'hommes politiques et d'intellectuels qu'il placerait sous cette étiquette. Seulement, à côté de ces dogmatiques "républicanistes" qu'il dénonce sans les nommer, il n'y a apparemment pas de place, dans sa typologie, pour des positions républicaines plus modérées, susceptibles de s'intéresser aux thèmes chers à l'auteur : la reconnaissance et le traitement politique éventuel des "différences". Les querelles qui ont, au cours des années quatre-vingt-dix, opposé Wieviorka à

1)- Citons quelques ouvrages de ces auteurs : David Morley et Kuan-Hsing Chen (éds.), *Stuart Hall: Critical Dialogues in Cultural Studies*, Routledge, Londres/New York, 1996 ; Paul Gilroy, *The Black Atlantic : Modernity and Double Consciousness*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.), 1993 ; Homi Bhabha, *The Location of Culture*, Routledge, Londres/New York, 1994 ; Arjun Appadurai, *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1997.



**La sphère publique en France, aujourd'hui, conditionnée en partie par les postulats du modèle républicain, comporte déjà de larges espaces d'expression pour les identités particulières. © Jacques Gayard.**

certain républicain *“rigides”* (d’aucuns l’ont été assurément), l’ont apparemment amené à disqualifier le terme même de républicain – procédé polémique qui n’est pas conçu, à mon avis, pour faciliter le débat. Or, pour peu que le sociologue le veuille bien, il serait possible d’imaginer un terrain commun entre les positions qu’il esquisse et celles de certains républicains.

Le “modèle républicain d’intégration” à la française existe surtout comme un ensemble de références, certaines centrales, d’autres plus secondaires. La laïcité, le principe de l’égalité des citoyens indépendamment de leurs origines, le rôle central de l’État dans la mise en œuvre de politiques d’intégration sociale : voilà quelques-unes des références centrales. Chacune renvoie à des débats théoriques et politiques complexes : on ne saurait en aucun cas réduire le modèle à un corps de doctrine monolithique. Si certains systèmes politiques dits “multiculturalistes” parviennent, comme Wie-

viorka le souligne, à pratiquer, au bénéfice de la démocratie, une modération dans la valorisation des identités particulières, pourquoi ne pas admettre qu’il y a de la place, dans un modèle républicain au sens large, pour l’expression des citoyens dans toute la diversité de leurs origines, sans déroger fondamentalement au principe d’un espace citoyen unitaire ? D’ailleurs, si l’on examine le modèle français dans son fonctionnement réel aujourd’hui, on observera des formes d’ouverture à la diversité que Wiewiorka n’ignore certainement pas, mais que ses théorisations ne nous encouragent pas à voir.

## **L’INTERCULTURALITÉ À LA FRANÇAISE**

La sphère publique en France, aujourd’hui, conditionnée en partie par les postulats du modèle républicain, comporte déjà de larges espaces d’expression pour les identités particulières. Ceux qui prétendent que le modèle républicain exclut

par définition de la sphère publique toute manifestation des identités ethniques ou culturelles particulières (à part les identités dominantes) partent, apparemment, d'une définition particulièrement restrictive de la sphère publique. Pour prendre un exemple important : les efforts consentis par les gouvernements français, depuis les années quatre-vingt-dix, pour favoriser l'insertion de l'islam dans le paysage confessionnel et laïque français ne peuvent en aucun cas être interprétés comme une volonté d'"assimiler" les musulmans. Personne ne leur demande de cantonner leur engagement religieux dans une "sphère privée" étanche qui empêcherait toute discussion publique du sens de leur engagement.

Deuxième exemple : la promotion des langues régionales dans le système éducatif, selon l'orientation du gouvernement Jospin<sup>(2)</sup>. Il est souvent dit que le modèle républicain se caractérise par la hantise de tout ce qui peut contribuer à la division de la nation sur des bases particularistes, mais les mouvements pour la promotion de telle ou telle langue régionale n'ont pas besoin de demander une dérogation à des contraintes "républicaines" pour exister. Le débat, aujourd'hui, ne porte pas sur le principe – acquis depuis longtemps – de la diffusion de ces langues, mais plutôt sur la question de savoir combien d'élèves y accéderont par l'enseignement public, dans des programmes d'éducation bilingue. Sommes-nous nécessairement en présence d'une menace pour l'unité républicaine ? Il existe des mouvements régionalistes de toutes sortes, avec différentes

*Pour les auteurs  
de L'inégalité raciste,  
il importe de reconnaître  
l'existence de rapports  
interethniques comme  
dimension constitutive  
des rapports sociaux :  
il y a de l'ethnique  
là où les acteurs  
sociaux en produisent.*

visées culturelles et politiques, mais il n'existe aucune orthodoxie républicaine qui détermine précisément à quel moment une menace se déclare. Sur le fond, bien que le français soit désigné par la Constitution comme langue de la République, il n'occupe pas *ipso facto* le statut de langue unique de l'espace public, seule susceptible en toutes circonstances de servir de vecteur des engagements citoyens.

Les énoncés philosophiques les plus articulés du modèle républicain ne proposent pas, comme on le prétend parfois, de jeter un voile pudique sur la diversité des origines, mais au contraire, en tenant compte de cette diversité, d'encourager de larges rencontres "interculturelles"<sup>(3)</sup>. Il est vrai que la notion d'interculturalité relève davantage, à l'heure actuelle, des grands principes républicains que des pratiques fortement enracinées dans les institutions. Dans la démarche interculturelle, il ne s'agit pas d'occulter les origines et les "différences" des uns et des autres, mais au contraire de les mettre en lumière afin de confronter les expériences et favoriser ainsi une confiance mutuelle, fondement

2)- Voir Bernard Poignant, *Langues et cultures régionales*, rapport au Premier ministre, La Documentation française, Paris, 1998 ; "Jack Lang installe les langues régionales dans le service public de l'éducation", *Le Monde*, 27 avril 2001. Nous laissons de côté ici l'affaire compliquée de la "Charte européenne des langues régionales ou minoritaires", signée par la France en mai 1999, approuvée par le président de la République et par le gouvernement Jospin, mais rejetée par le Conseil constitutionnel en juin 1999. Les mesures prises par Jack Lang en tant que ministre de la Culture en avril 2001 ont été décidées, selon le ministre lui-même, en dépit de la non-ratification de cette Charte.

3)- La référence à l'interculturalité est claire dans *L'intégration à la française*, rapport du Haut Conseil à l'intégration, éd. 10/18, 1993.

nécessaire de tout sentiment d'appartenance commune. Il n'est pas exclu que Michel Wieviorka, qui se méfie de toute tentative de fixer les identités particulières et insiste beaucoup sur le thème du métissage (chap. III), trouve un important terrain d'entente pratique avec les défenseurs d'une interculturelité républicaine.

### **UNE LIMITE ÉTANCHE ENTRE SOCIOLOGIE ET ANALYSE POLITIQUE**

On trouve bien, en cherchant, des bases d'un large accord entre les "républicains" et les "autres", en France, aujourd'hui. Est-ce à dire que plus rien ne les distingue, que tout est négociable et que nous allons tranquillement vers une convergence harmonieuse des modèles ? Rien n'est moins sûr. Prenons l'exemple du principe républicain d'égalité, par-delà des différences d'origines des citoyens. D'une manière ou d'une autre, ce principe implique, dans une logique

républicaine, des efforts actifs et permanents de l'État pour favoriser l'intégration socio-économique de la société, une stratégie permanente de combat contre les inégalités. Les républicains conçoivent l'État comme un rempart de protection des citoyens contre les aléas du marché, tandis que nombre de détracteurs contemporains des idées républicaines plaident pour un libéralisme économique, plus ou moins "social", au nom d'un marché qui ne saurait être freiné par l'État-nation, instance politique déjà donnée pour obsolète dans certaines théories ultralibérales. Mais il n'existe aucune doctrine républicaine reconnue qui définisse avec précision les politiques publiques d'intégration sociétale qu'il importe d'élaborer. Les républicains ont partagé avec les libéraux les tâtonnements de ces dernières années dans la définition de telles politiques – expérience dont ne s'est dégagée aucune stratégie continue de lutte efficace contre les inégalités.



**La notion d'interculturalité relève davantage, à l'heure actuelle, des grands principes républicains que des pratiques fortement enracinées dans les institutions. © Jacques Gayard.**



Sur ces questions, Michel Wieviorka reste assez discret, en respectant ici, plus qu'ailleurs, une limite étanche entre sociologie et analyse politique. Dans le cadre d'une discussion philosophique (par ailleurs fort édifiante) sur les prémisses du multiculturalisme (chap. IV), il postule : "... *s'il est entendu que l'égalité constitue une fin, un horizon, et l'équité un moyen, il devient dès lors possible et souhaitable de les associer au sein d'une même démarche*" (p. 92). Reste à explorer, dans la pratique, les modalités et les rythmes des politiques conduisant à cette fin...

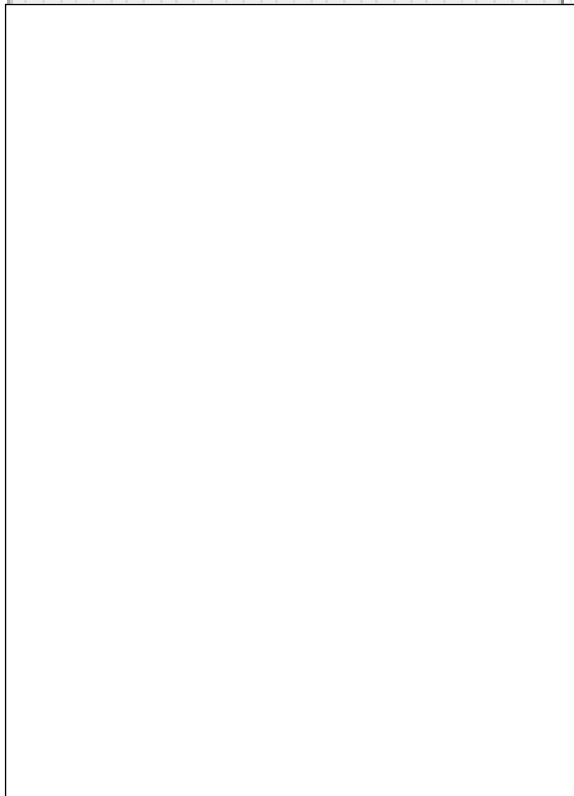
S'intéresser aux problèmes d'intégration sociale, c'est déjà adhérer un peu à la démarche républicaine. À partir de là, la discussion reste largement ouverte. Sur les causes de l'exclusion, par exemple : est-elle engendrée directement par le libéralisme mondialisant, ou bien est-elle également conditionnée par

des variables "ethniques", par une discrimination sur la base des origines, du phénotype, etc. ? Michel Wieviorka plaiderait clairement pour un tel élargissement de nos paramètres en matière d'inégalités, et sur cette question importante il converge, nous le verrons, avec Véronique de Rudder, Christian Poirer et François Vourc'h.

## LE MODÈLE RÉPUBLICAIN CONFRONTÉ À SON PRINCIPE D'ÉGALITÉ

Tout en partageant avec Michel Wieviorka certaines prémisses théoriques importantes, les auteurs de *L'inégalité raciste* mettent en œuvre une méthodologie sociologique très différente et entretiennent une tout autre relation au politique. Pour ces auteurs, il ne s'agit en aucun cas de nier l'intérêt que peut présenter la question des identités ethniques et culturelles ; cependant, l'importance centrale qu'ils accordent aux discriminations ethniques traduit clai-

rement un jugement politique, à savoir l'urgence de la lutte contre ces discriminations. Ils suggèrent que cette lutte, pleinement assumée, conduit nécessairement à une reconnaissance des différences, mais par un autre biais que celui indiqué par Wieviorka. L'urgence du problème des discriminations se révèle devant leur caractère systématique et par la confrontation de cette réalité au principe d'égalité que le "modèle républicain d'intégration" place au centre de son propre credo. Comment concilier ce principe, assumé en bonne conscience par de nombreux responsables politiques et par les auteurs eux-mêmes, avec l'existence de si fortes inégalités, ethniquement et "racialement" connotées ?





L'articulation politique et idéologique du modèle républicain se traduit systématiquement, selon les auteurs, par la mise en œuvre de politiques publiques fondées sur une négation pudique des clivages ethniques. La réticence à reconnaître ouvertement les multiples formes d'«ethnisation des rapports sociaux», conduit à un choquant aveuglement devant les discrimina-

tions. L'ethnique et le «racial» ne sont pas toujours ignorés par les acteurs politiques, mais en s'en tenant aux catégories et au vocabulaire habituellement associés au modèle républicain, il est très difficile de les nommer. Ces phénomènes sont, bien souvent, subsumés sous la catégorie des inégalités socio-économiques ou territoriales, ou bien sous celle des «exclusions urbaines», ce qui peut avoir pour effet positif, dans une perspective républicaine, de «banaliser» les implications interethniques des politiques d'intégration, en partant du principe que toute connotation ethnique de ces politiques peut être exploitée par une extrême droite avide de différencialisme pour légitimer sa propre conception ethnique et fermée de la nation.

## UN PROCESSUS SOUTERRAIN D'ETHNICISATION

Véronique de Rudder et ses associés comprennent bien les scrupules républicains par rapport à l'ethnicité, pour les avoir observés à l'œuvre maintes fois dans des situations diverses : dans des offices d'HLM, au sein d'entreprises et de syndicats, chez diverses catégo-

*L'État, pris  
dans les au piège  
d'un discours républicain  
qui fait abstraction  
des rapports et relations  
interethniques,  
se rendrait en partie  
responsable  
de la reproduction  
des stigmatisations.*

ries d'employés, etc. Tout en appréciant la volonté républicaine proclamée de promouvoir une parfaite impartialité, autrement dit un «universalisme» républicain dans la distribution des ressources, ils tiennent à dénoncer ce qu'ils considèrent comme un faux-semblant, lourd de conséquences, du credo républicain. En effet, à force de proclamer leur refus des divisions sociales fondées sur l'ethnicité, les acteurs de l'État en vien-

nent souvent à nier leur existence, même lorsqu'elles se produisent à grande échelle.

Les auteurs remettent directement en cause le refus républicain de la notion de «minorité» ethnique, en raisonnant ainsi : si le modèle républicain décourage l'émergence dans la sphère publique de groupements collectifs se référant à une appartenance ethnique particulière, et refuse par conséquent de les catégoriser, c'est une façon de se voiler la face devant des processus très répandus de «minorisation», autrement dit, d'«ethnisation», ou de «racisation», ou encore d'«assignation à résidence identitaire»<sup>(4)</sup>. *«Tout se passe en fait, écrivent-ils, comme si un processus souterrain d'ethnisation globale de la partie du prolétariat exclue de l'emploi et ségréguée, tendait à se développer.»* (p. 194). Pour lutter contre cette tendance lourde, il convient d'augmenter les droits des victimes réelles ou potentielles, non seulement en «assouplissant» la législation existante, mais

4)- Voir Fred Constant, *Le multiculturalisme*, Flammarion, 2000, autre contribution originale au débat sur le modèle républicain, dont l'auteur se rattache plutôt à la science politique qu'à la sociologie. Voir le compte rendu de ce livre dans *Hommes & Migrations*, n° 1225, mai-juin 2000.

aussi en permettant à ces mêmes victimes de se mobiliser efficacement pour leur propre défense. Le mouvement antiraciste est conçu par les républicains comme un mouvement "universel", qui ne concerne pas seulement les victimes, mais tous les citoyens de bonne volonté défendant le principe d'égalité. Véronique de Rudder et ses coauteurs suggèrent qu'il s'agit là d'une façon très "universaliste" de jeter un doute sur la capacité des "minorisés" à se mobiliser eux-mêmes, démocratiquement, en défense de leurs droits de citoyens.

Toutefois, le sujet des formes précises des mobilisations contre la discrimination n'est pas abordé explicitement par les auteurs, qui tiennent non seulement à défendre leur autonomie de sociologues, mais aussi à respecter celle des acteurs sociaux. Ils plaident, plus modestement, pour une nouvelle théorisation des rap-

ports sociaux dont les implications pratiques, si elles étaient prises en compte par les responsables politiques, ne pourraient que favoriser une perte des complexes par rapport au thème de l'ethnicité.

## RAPPORTS ET RELATIONS INTERETHNIQUES

Pour V. de Rudder, C. Poiret et F. Vourc'h, il importe de reconnaître l'existence de rapports interethniques comme dimension constitutive des rapports sociaux. L'ethnicité dont il est question n'est assurément pas une notion qu'il faut absolutiser, figer ou réifier. Leur thèse, c'est qu'il y a de l'ethnique là où les acteurs sociaux en produisent, en traçant des frontières, toujours mouvantes, entre "nous" et "eux". Et lorsqu'ils le font, il n'existe d'autre recours que d'appréhender leurs discours et leurs actions comme le

fruit d'une subjectivité où les catégories ethniques font sens. Bien sûr, ces catégories peuvent être plus ou moins figées, plus ou moins hiérarchisantes, plus ou moins déshumanisantes ; elles peuvent tantôt s'accrocher à des distinctions culturelles, tantôt à des différences de phénotype, bien souvent aux deux à la fois. Quoi qu'il en soit, il serait illusoire de nier leur caractère opératoire. Il ne s'agit pas de demander à l'État de reprendre directement à son compte ces catégories, mais seulement de lui demander d'en tenir compte en concevant ses méthodes de lutte contre la discrimination.

Les "rapports" interethniques sont à distinguer, précisent-ils, des "relations" interethniques : les rapports interethniques, ces *"rapports sociaux qui s'inscrivent, au niveau structurel et macrosocial, dans les*

*rappports nationaux et internationaux, et qui fondent et organisent la coexistence et les contacts entre majorité et minorité*” (p. 154), fournissent le cadre des relations interethniques, qui constituent un espace d’interaction plus libre, où les rapports sociaux se reproduisent mais peuvent aussi se modifier. La distinction est importante parce que l’ethnicité “*ne repose pas sur un substrat aisément objectivable. Elle ne peut être saisie que dans l’interaction*” (p. 155).

Nos trois auteurs adhèrent aux théories de l’ethnicité – celle de Fredrik Barth<sup>5)</sup> par exemple – qui insistent sur le caractère socialement construit des “frontières” ethniques et ethnoculturelles. Comme M. Wieviorka, ils sont intéressés par les processus par lesquels ces distinctions se produisent ou se reproduisent. Cependant, ils insistent peu sur les discours identitaires produits par les sujets ethnicisés eux-mêmes, jugeant plus prioritaire l’analyse des stigmatisations ethniques et raciales dont ils font l’objet. Dans ce cadre, ils s’intéressent de près aux manières dont l’État, pris dans les rets d’un discours républicain qui fait abstraction des rapports et relations interethniques, se rend en partie responsable de la reproduction des stigmatisations.

Les recherches exposées dans *L’inégalité raciste*, qui s’étendent sur la période 1994-2000, ne tiennent pas systématiquement compte des efforts gouvernementaux consentis depuis 1998 pour redynamiser la lutte antidiscriminatoire : création des Commissions départementales d’accès à la citoyenneté (Codac) et d’un numéro vert contre les discriminations, aménagement des critères de la preuve, mise sur pied du Groupe d’études et de lutte contre les discriminations, etc. Les auteurs reconnaissent une réelle évolution mais demeurent sceptiques quant à l’efficacité des mesures prises. La nouvelle approche gouvernementale “*néglige [encore] le*

*poids propre des institutions et de l’appareil de l’État lui-même dans la production des inégalités ‘raciales’ et elle ne prend pas la mesure de la consistance proprement raciste des discriminations, à savoir la production et la reproduction d’un rapport social de domination qui imprègne et structure la société dans son ensemble*” (pp. 185-186).

## DES DOMAINES D’INTERVENTION FRAGMENTÉS

Plus généralement, les auteurs tiennent à critiquer ce qu’ils voient comme un “bricolage” dans le domaine des politiques d’intégration. Si les gouvernements successifs s’efforcent de donner un vernis de cohérence aux politiques sociales menées, la pratique réelle de la politique sociale pêche par sa tendance à fragmenter les domaines d’intervention. Les politiques sociales comportent une “*approche territoriale*” (“urbaine”, notamment) qui court le risque d’une “*surlocalisation du social*”<sup>6)</sup>. Le problème fondamental étant que “*les problèmes sociaux locaux sont définis sans relation avec l’ensemble sociétal dont ils sont à la fois le produit et l’expression*”, si bien que “*les processus et les rapports sociaux qui produisent la marginalisation sociale sont passés sous silence*”.

Pour sortir de cette situation, il n’y a pas de voie toute tracée, pas de modèle théorique à portée de main pour fournir des solutions originales. S’il n’est pas inconcevable d’introduire une “dose” de sociologie interethnique dans le modèle républicain, la tâche ne saurait être facile, ni politiquement ni intellectuellement. Les auteurs se démarquent clairement de l’ex-

5)- Voir P. Poutignat et J. Streiff, *Théories de l’ethnicité*, Puf, Paris, 1995, qui contient une traduction française d’un important texte de F. Barth, *Ethnic Boundaries* (“Les groupes ethniques et leurs frontières”).

6)- A. Belbahri, cité p. 194.

périence de “discrimination positive” (*affirmative action*) aux États-Unis<sup>(7)</sup>, avec le commentaire suivant : “*Les politiques de lutte contre [les] discriminations [ethnistes et racistes] peuvent, lorsqu’elles définissent des groupes défavorisés sur des critères univoques (la “race”, l’ethnicité, l’underclass ou les “exclus”) rater pour partie leurs objectifs et contribuer tant au renforcement des frontières ethniques ou “raciales” qu’à la fragmentation sociale.*” (p. 194). Plus radicalement encore, ils critiquent “*une démarche de définition de catégories fermées et exclusives qui ne tient guère compte du caractère pluridimensionnel des rapports sociaux de domination et qui réduit les relations interethniques à leur seul mode de régulation juridique*”.

Néanmoins, certaines polémiques livrées contre les politiques américaines, dans un esprit très républicain, servent, selon les auteurs, de “faire-valoir” aux démarches républicaines qui, “*en tendant à réduire le social à sa seule dimension juridico-étatique, ignorent les multiples ajustements qui naissent dans le cours des relations interethniques*” (p. 196). Il y a dilemme, ou presque : “*La voie entre ces deux écueils est donc étroite, qui permet de combattre les effets concrets du racisme ou de l’ethnisme, sans redoubler leur impact par désignation*

7)- Dans ce livre, les auteurs se réfèrent peu à la dimension comparatiste de leurs recherches, mais ils sont, naturellement, très intéressés par d’autres expériences nationales. Voir, par exemple, Ida Simon-Barouh et Véronique de Rudder (éds.), *Migrations internationales et relations interethniques. Recherche, politique, société*, Paris, L’Harmattan, 1997, qui contient de remarquables travaux sur plusieurs pays, dont les États-Unis, le Canada, l’Australie, le Royaume-Uni, etc.

8)- Il aurait été préférable que les auteurs précisent de quelle façon, de leur point de vue, le colonial est resté logé dans les rapports sociaux aujourd’hui, mais d’autres ont exploré ce sujet. Voir, par exemple, *H&M*, n° 1207, mai-juin 1997, dossier “Imaginaire colonial, figures de l’immigré” ; n° 1128, novembre-décembre 2000, dossier “L’héritage colonial. Un trou de mémoire”. Voir aussi Étienne Balibar, “Racisme et nationalisme”, in E. Balibar et I. Wallerstein, *Race, nation, classe, les identités ambiguës*, La Découverte, Paris, 1988.

*institutionnelle des catégories de populations que ceux-ci prennent pour cible.*” (p. 194). Les ironies et crispations des auteurs à propos des politiques sociales qui s’inspirent du modèle républicain ne les empêchent pas de trouver malgré tout quelques vertus dans l’orientation choisie en France : elle “*semble offrir, au moins dans le contexte historique et politique de ce pays, une issue raisonnable*” (p. 195). Mais elle reste “*trop abstraite*” et trop marquée par un “*idéal de civilisation libératrice*” qui couvre et justifie un “*ordre social raciste*”, circonstance qui d’une certaine façon “*prolonge l’époque coloniale*”<sup>(8)</sup>.

## LE CREDO RÉPUBLICAIN N’EST PAS REMIS EN CAUSE

Comment s’appuyer donc sur l’armature du “modèle d’intégration” en vigueur tout en l’amenant à se réinventer et à se dépasser ? Tout en préférant laisser à d’autres le soin de définir le détail des politiques à inventer, ils n’hésitent pas à laisser quelques repères pratiques à ceux qui les liront dans une perspective politique. Par exemple, ils plaident, depuis longtemps et avec d’autres, pour la prise en compte de l’ethnicité et de l’origine des personnes par l’appareil national de statistiques démographiques. De telles données sont certes délicates à manier et peuvent, comme l’ont souligné certains défenseurs du modèle républicain, entraîner des abus et des dérapages. Mais une telle prise en compte s’avère, aux yeux des auteurs, incontournable, dès lors qu’il s’agit de lutter efficacement contre les discriminations en les connaissant mieux.

Ils plaident également pour des aménagements législatifs plus poussés afin de faciliter, pour les victimes, l’établissement de la preuve : “*La définition légale de la discrimination doit inclure les pratiques qui, sans intention de nuire, engendrent des inégalités ‘raciales’ ou ethniques plus ou moins systématiques, voire*

*structurelles.*” (p. 198). Ils recommandent, enfin, l'établissement d'une "autorité officielle, pluraliste et indépendante" qui "pourrait répondre aux exigences d'une nécessaire 'action positive' en faveur de l'égalité". Implicitement, les auteurs en appellent à une nouvelle inventivité sociale et politique condamnée à se frayer une voie difficile dans la vie politique. Car celle-ci est souvent faite de bousculements entre projets et appareils, sans que les "décideurs" aient toujours le luxe d'imprimer à leur action une cohérence philosophique parfaite.

Les deux courants sociologiques que nous venons d'examiner se démarquent clairement de certains aspects du credo républicain, sans aller jusqu'à mettre en cause tous ses présupposés.

Ils reprennent à leur compte, chacun à sa manière, les soucis de *cohésion sociale* et de *cohésion démocratique* dont témoignent également les défenseurs les plus convaincus du modèle républicain. En dépit de leurs différences significatives, les deux démarches scientifiques et politiques débouchent sur une question pratique qui devient incontournable : comment concilier le principe d'une citoyenneté démocratique dans l'espace national avec la reconnaissance d'une dimension ethnoraciale tangible logée obstinément dans les rapports sociaux ? Quitte à se réinventer en partie, la pensée républicaine devra, dans les années qui viennent, trouver la "voie étroite" qui mène à la solution de ce problème. ★



Dossier *Connaître et combattre les discriminations*  
N° 1219, mai-juin 1999

Dossier *Le racisme à l'œuvre*  
N° 1211, janvier-février 1998

**Pierre-André Taguieff**, "De l'antiracisme médiatique au civisme républicain"

**Joël Roman**, "Pour un multiculturalisme tempéré"

**Jim Cohen**, "Deux visions américaines du multiculturalisme"

**Jean-Pierre Worms**, "Modèle républicain et protection des minorités nationales"

Dossier *Antiracisme, multiculturalisme, minorités.*

*Vrais débats et mauvaises querelles*

N° 1197, avril 1996